

APRÈS LE CONGRÈS DE FORCE OUVRIÈRE, FAISONS LE POINT...

Pour deux ans, les 1.500 militants réunis dans la grande salle de la Mutualité ont fixé la politique économique et sociale de leur organisation. Ainsi que je l'ai écrit récemment dans un article de notre journal, le rideau tombé il va falloir faire nos comptes avec lucidité.

Une constatation tout d'abord s'impose, ce Congrès fut un acte gratuit, un Congrès pour rien, en ce sens que la majorité comme la minorité se sont contentées de confirmer leur position traditionnelle et que le rapport des forces entre les deux tendances demeure inchangé. Seule innovation, un troisième courant, d'ailleurs sous-adjacent depuis longtemps s'est dégagé. Ce groupe composé par la Fédération des Produits Chimiques et de plusieurs syndicats de fonctionnaires ou d'électriciens qui avaient à leur programme l'unité d'action au sommet avec les autres centrales syndicales, - et éventuellement l'unité du mouvement ouvrier? - a divisé la minorité traditionnelle et l'a empêchée de réunir les trois mille mandats qu'elle avait groupés il y a un peu plus de quatre ans. Mais si on additionne les voix de ces deux oppositions, d'ailleurs fort différentes, le compte y est. Et il semble que le mouvement au sein de la Confédération soit fixé pour longtemps et que seul un déplacement dans le sens de la politisation, en renforçant le courant Labi pourrait dégeler l'organisation et permettre un bond en avant de la minorité traditionnelle dirigée par Hébert, Pallordet et Lambert.

Climats!

Lorsqu'on examine le déroulement de ce Congrès, une remarque s'impose. Malgré le climat démocratique qui règle les contacts entre les militants de la Confédération, malgré l'apparente liberté de parole de chacun, le jeu est faussé. Le Congrès, en principe est un congrès de syndicats. C'est l'occasion pour les syndicats de donner leur avis sur les organismes dirigeants dont le rôle est de fournir un rapport de leur activité et d'écouter l'opinion des syndicats sur leurs activités. Eh bien, il faut le dire nettement, les syndicats n'ont pas le temps de s'exprimer. Cela tient, d'une part, au nombre d'orateurs inscrits et auxquels on ne peut accorder qu'un temps de parole de sept minutes qui se traduisent parfois en dix minutes, mais cela tient surtout à la place exorbitante que s'octroient les secrétaires de fédérations, les secrétaires d'unions départementales, les divers rapporteurs.

Sous prétexte d'informations, de mise au point, de protestations, et cela sous l'œil bienveillant du président, les cadres de l'appareil passent des heures à la tribune.

Si un esprit malin voulait faire les comptes du temps accordé à ces dirigeants qui, après tout, ont le C.C.N., la commission exécutive, les congrès fédéraux et départementaux pour s'exprimer, plus toute la presse confédérale et fédérale, on serait estomaqué de ce manque d'humilité. Certes, ces militants peuvent, comme tout le monde, être chargés, par un syndicat de défendre une position, mais, même à cette occasion, il semble bien que la règle générale, par une espèce de complicité tacite ne leur soit pas appliquée. Il est vrai que le président est toujours un «*sénateur*» membre du C.C.N. comme il se doit. Si on doute de ce que j'avance, qu'on additionne donc le temps de parole réservé dans ce Congrès aux secrétaires d'une Fédération ou d'une U.D). et qu'on le compare aux interventions de la «*base*» et on rigolera un bon coup.

D'ailleurs, dans le temps imparti, il est impossible de répondre sur tous les points à un rapport confédéral qui dure deux heures et qui commente un document de quatre cents pages. Et les représentants de l'opposition peuvent bien se relayer toutes les dix minutes, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que dans ces conditions-là il est impossible de cerner tous les problèmes posés. Ces orateurs se contentent donc de rabâcher le même thème supposé le plus important de tous ceux proposés par le secrétaire confédéral à la discussion.

Enfin une troisième remarque: ce temps de parole pour un minoritaire se trouve automatiquement réduit par les mouvements passionnés de la salle. Deux camarades appartenant à des tendances différentes, Lubin et Labi, qui en firent l'expérience, ne me démentiront pas. Je crois que le bureau confédéral et sa commission exécutive devraient penser sérieusement à l'organisation de leur prochain Congrès. De toute manière, ces quelques réflexions doivent être prises par eux comme une contribution à ces réflexions.

L'élection des organismes dirigeants

Un mot encore sur l'organisation de la Confédération avant d'en arriver sur le fond. Les élections aux organismes directeurs échappent entièrement aux secrétaires de syndicats. Nommée par le C.C.N. composée des secrétaires de Fédérations et d'Unions départementales, la Commission exécutive est constituée dans sa grande majorité par des éléments pris dans leur sein. Mieux, lorsqu'un secrétaire de fédération disparaît il est automatiquement remplacé à la C.E. par son successeur à cette même fédération et on voit apparaître des sièges inamovibles, ce qui justifie parfaitement le titre de «*sénateur*» dont mon ami Roger Lapeyre les a décorés. Pourtant, le bon sens voudrait que cette commission exécutive soit choisie parmi des militants susceptibles de corriger les appréciations d'un C.C.N. composé exclusivement de permanents appointés.

De toutes façons, la minorité est exclue automatiquement de la Commission exécutive. Et une minorité qui représenterait, par exemple, 40% des mandats de l'organisation, mais qui n'aurait pas pu conquérir une fédération ou une U.D.. n'aurait jamais ni un candidat ni un élu à cette Commission exécutive. C'est proprement scandaleux! On peut avoir sur Hébert de la Loire-Atlantique l'opinion que l'on veut. Mais on vient de l'exclure de la C.E. et avec lui c'est le courant minoritaire qui va se trouver dans l'impossibilité de s'exprimer dans l'instance suprême de la Confédération. Et je pose le problème du Bureau confédéral: Est-il souhaitable qu'une fraction importante de l'organisation représentant 3.000 mandats, soit exclue de toutes discussions au sommet.

La minorité

Enfin venons-en au fond. Existe-t-il une minorité? Cette minorité est-elle une minorité révolutionnaire? Si on se réfère aux chiffres, on peut répondre oui à la première question. Si on analyse le contenu des textes, la réponse à la seconde question est plus problématique. Disons, pour être plus près de la vérité, que, s'il existe à F.O. des syndicalistes révolutionnaires isolés qui s'éparpillent un peu partout il n'existe pas de minorité syndicaliste révolutionnaire. Le temps semble définitivement passé où l'on s'en réclamait et j'ai trouvé en réalité bien étonnant le moment où le rapporteur de la minorité a cru devoir protester contre ceux qui assimilaient certains signataires du texte à des révolutionnaires. Ici je lui en donne volontiers acte, car ce texte, si on en excepte sa déclaration sur la lutte des classes et son refus de l'intégration, pourrait être voté par le Congrès à l'unanimité. C'est, compte-tenu du contexte où elle devait s'inscrire, une bonne résolution qui ne pose pas le problème des structures de l'organisation ni celui de la technocratie, des hiérarchies de salaire, de la gestion ouvrière.

Tout semble avoir été sacrifié dans cette motion à un élément mobilisateur: l'intégration. Il s'agit là d'un problème important, c'est certain, et moi-même, à la Commission exécutive de l'U.D. de la Seine, j'ai constamment attiré l'attention de l'assemblée sur les dangers qu'elle représentait, mais enfin l'arbre aussi touffu soit-il ne doit pas nous masquer la forêt, et si brusquement la Confédération se retirait des organismes du Plan serait-elle moins réformatrice pour cela? Ne resterions-nous pas intégrés à la société par la différenciation des salaires que personne ne met en cause du moins publiquement dans la minorité. Et pourtant l'État est le gérant de la société capitaliste. Cette société vit sur la différenciation économique, ce qui produit les classes et au sein des classes des clans. Ce qui caractérise l'aliénation de l'homme, c'est donc la différenciation économique que sanctionnent toutes les hiérarchies, qu'elles soient alimentées par le profit pour les détenteurs du capital ou par le sur-salaire pour ceux qui n'en possèdent que l'usufruit.

Je crois d'ailleurs que pour ces raisons cette réserve du texte de la minorité sont les mêmes que celles qui allègent la résolution de la majorité! Disons plutôt de la même veine. Il s'agit de rassurer! Rassurer qui? Pour la majorité il faut assurer le syndicable et l'on gomme dans la charte d'Amiens tout ce qui peut l'effrayer. D'ailleurs personne ne parle plus de cela et je crois en quatre jours avoir été le seul à agiter cet épouvantail. Pour la minorité, il s'agit de rassurer le petit cadre d'entreprise et de syndicat et l'on gomme le mot révolution, on le remplace par le mot intégration. Qu'on se serve d'un mot d'une façon ou d'une autre, il ne parle pas, tout au moins pas encore à l'imagination de façon bien précise, de façon émotionnelle; il est rassurant pour le syndicable et par conséquent il permet aux petits cadres de rejoindre la minorité sans se heurter aux salariés qui vont encore à la messe, qui respectent leur chef de service et qui ne veulent pas d'emmerdement avec leur femme.

C'est une tactique, nous dit-on - bien sûr! - mais elle ne peut construire rien de solide car elle ne modifie pas le comportement des hommes, elle ne leur fait pas prendre conscience de leur exploitation. En tout cas, le refus de l'intégration ne peut être un mot d'ordre mobilisateur car il est simple refus qui laisse les choses en état. Il ne porte en lui aucun de ces espoirs qui rendent les tâches quotidiennes moins rebutantes. Oui, bien sûr, il faut refuser de laisser le syndicat s'intégrer à l'État - mais pourquoi? Pour obtenir 5% d'augmentation par an, 6%, si une grève a bien réussi. Pour pouvoir discuter si le refus de l'intégration n'est pas assorti de l'unité de lutte dans les industries, du resserrement de la hiérarchie des salaires, si à côté ne se tiennent pas en permanence d'autres revendications de structures de nature à modifier le mode de répartition des revenus, alors le refus de l'intégration deviendra une façon de parler sans plus. Disons-le brutalement. Pour les salariés ennemis de l'aventure, l'augmentation des salaires dit quelque chose; pour les salariés exaltés, la transformation sociale dit quelque chose, mais, pour l'un comme pour l'autre, le refus de l'intégration ne signifie absolument rien sans un contexte précis.

Le rapporteur de la résolution de la minorité nous a dit qu'il n'était pas partisan du tout ou rien. Celui de la majorité non plus. La seule différence est l'endroit où ils situent l'un et l'autre le tout ou le rien. Mais de toute manière, le mécanisme à penser est le même - les hommes ne sont pas en état de faire la révolution, ne leur parlons donc pas de révolution pour ne pas les effaroucher, diable! mais si nous ne leur parlons pas de la finalité révolutionnaire du syndicalisme comment la connaîtront-ils? Qui donc le leur apprendra? Par quel miracle seront ils informés? Telle est la question à laquelle la minorité devra répondre clairement si elle veut déboucher sur le réel.

Nous reviendrons sur tous ces problèmes. Nous avons deux ans pour y réfléchir et pour faire en sorte qu'au prochain Congrès le syndicalisme révolutionnaire soit présenté au choix des délégués en toute clarté.

Maurice JOYEUX.
